



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263300741-20231030-DEC-2023-10-25-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 19/10/2023

DEC-2023-10-25

PTO / Centre commande publique / ALL

DÉCISION

VU la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 Juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre en place des ateliers d'arts plastiques à la résidence autonomie « Le sourire » pour la saison 2023/2024 du 8 septembre au 21 juin 2024 à raison de 34 séances de 1h30 ;

CONSIDÉRANT la proposition de prestations présentée par la Maison des jeunes et de la Culture (SIRET : 78185961600034) domiciliée au 68 avenue de Verdun à Bruges consistant en 34 ateliers d'arts plastiques de 1h30 pour un montant forfaitaire de 2 210 euros net TVA, soit 65 euros l'atelier,

La Présidente du CCAS DECIDE :

- **De signer** cette convention de prestations avec la Maison des Jeunes et de la Culture domiciliée au 68 avenue de Verdun à Bruges pour ses interventions d'ateliers d'arts plastiques à la résidence autonomie « Le sourire » pour la saison 2023/2024 du 8 septembre au 21 juin 2024 à raison de 34 séances de 1h30 réparties selon un calendrier prédéfini.
- **De payer** sur présentation de factures mensuelles, le montant des prestations effectuées sur la base de **65,00 euros net TVA** la séance de 1h30 heures, à raison de 34 ateliers répartis sur la période de 10 mois, soit un montant de **2 210,00 € net de TVA**. Le tarif des prestations tient compte de la séance proprement dite, de la préparation de celle-ci et des frais et du temps de déplacement.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



La Présidente du CCAS,

Brigitte TERRAZA